



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
**COMMUNE DE GEUDERTHEIM**  
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 23  
Conseillers en fonction : 23  
Conseillers présents : 18  
Procurations : 03

Séance du 28 janvier 2022

Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM  
sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire

Présents : MM. Yves OHLMANN, Marianne PETER, Jean-Luc JOACHIM, Arny EYERMANN, Béatrice TREIL, Nathalie BOUTINAUD, Yoan HEITZ, Stéphanie HENCHES, Lionel JAY, Pia JUNGER, Pascale MEYER, Eric MASSON, Frédéric MULLER, Jérémy OHLMANN, Sabrina RITTER, Martine SCHWACH, Michel URBAN

Membres absents excusés : MM.

Frédéric JUNG a donné procuration de vote à Mme Sabrina RITTER  
Barbara NEUNREUTHER « « à M. Jérémy OHLMANN  
Corinne ROEHLLY « « à Mme Pia JUNGER  
Laurence ANCKENMANN et Didier KNIPPER.

7. Cimetière communal :
- ▶ révision des tarifs existants
  - ▶ cavernes : tarifs à fixer

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les tarifs actuels des concessions sont les suivants :

	Tarifs actuels
Tombe simple 15 ans	75 €
Tombe double 15 ans	150 €
Columbarium 15 ans	501 €
Jardin du souvenir	///

Puis, il informe l'assemblée qu'il y aurait lieu de rajouter la tarification des cavernes, nouvellement mises en place au cimetière communal et propose les tarifs suivants :

Cavurne 15 ans	///	1 200 €
Renouvellement Cavurne 15 ans	///	600 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d é c i d e :

\* *de maintenir* les tarifs des concessions de tombes

\* *de fixer*, à compter du 1<sup>er</sup> février 2022, les tarifs comme ci-après :

	Tarifs actuels	Tarifs à compter du 01.02.2022
Tombe simple 15 ans	75 €	75 €
Tombe double 15 ans	150 €	150 €
Columbarium 15 ans	501 €	600 €
Renouvellement columbarium 15 ans	///	300 €
Jardin du souvenir	///	///
Cavurne 15 ans	///	1 200 €
Renouvellement Cavurne 15 ans	///	600 €

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

Pour extrait conforme,  
Geudertheim, le 28 janvier 2022  
Le Maire



Acte rendu exécutoire après transmission  
par voie électronique au contrôle  
de légalité et publication le  
Geudertheim, le - 7 FEV. 2022  
Le Maire

*[Signature]*



*[Signature]*